



Commune
de Mont-Noble

Enquête publique

L'administration communale de Mont-Noble soumet à l'enquête publique les demandes en autorisations de construire présentées par :

- M. Gérard Maury, à Presinge, pour une ouverture de baie vitrée, sur la parcelle n° 558, folio n° 2, au lieu-dit *Piaville* à Mase, zone extensive du village 0.60; coordonnées 2'599'551 / 1'115'842.
- Mme Charlotte Jacob et M. Frédéric Monnet, à Nax, pour la construction d'une maison familiale en résidence principale, sur la parcelle n° 1615, folio n° 6, au lieu-dit *Le Maforney* à Mase, zone chalets 0.30; coordonnées 2'600'140 / 1'116'275.
- RS Menuiserie, à Granges, pour l'isolation du toit et nouvelle couverture, sur la parcelle n° 1431, folio n° 6, au lieu-dit *Maquénod* à Mase, zone chalets 0.30; coordonnées 2'599'602 / 1'116'525 ; en dérogation à l'art. 43 al.b du RCCZ de Mase.
- Mme Catherine Ingenhoff, à Duisbourg/DE, pour l'agrandissement du chalet existant, sur la parcelle n° 1933, folio n° 9, au lieu-dit *Linzerbot* à Nax, zone chalets 0.20; coordonnées 2'599'698 / 1'119'752.
- Mme Marie-Véronique Patthey, à Monthey, pour l'agrandissement d'un réduit et rénovation de la toiture, sur la parcelle n° 1515, folio n° 6, au lieu-dit *Tsa Crêta* à Mase, zone chalets/réservée 0.30; coordonnées 2'600'100 / 1'116'700 ; en dérogation à l'art. 43 al.b du RCCZ de Mase.
- M. Alain Cheseaux, à Crans-Montana, pour la surélévation d'un mayen existant, sur la parcelle n° 2203, folio n° 6, au lieu-dit *Tsa Crêta* à Mase, zone chalets 0.30; coordonnées 2'600'114 / 1'116'649.
- M. Gérard Tagan, à Vernamiège, pour la création d'une fenêtre en façade Est, sur la parcelle n° 1462, folio n° 3MC, au lieu-dit *La Zaquiette* à Vernamiège, zone extensive du village 0.40; coordonnées 2'599'530 / 1'117'790.
- Mme Marie Carrera, à Nax, pour la construction d'un jardin d'hiver, sur la parcelle n° 1949, folio n° 3MC, au lieu-dit *La Royère* à Nax, zone chalets 0.20; coordonnées 2'599'600 / 1'117'790.
- Mme Raphaële Biollaz, à Mase, pour la rénovation du garde-corps du balcon, sur la parcelle n° 156, folio n°1, au lieu-dit *Le Termeune* à Mase, zone chalets 0.30; coordonnées 2'599'330 / 1'115'780.
- M. Philippe Levasseur, à Vernamiège, pour la construction d'un carport, sur la parcelle n° 4925, folio n° 15, au lieu-dit *Les Landes* à Vernamiège, zone chalets 0.20; coordonnées 2'600'190 / 1'117'490 ; en dérogation à l'art. 50 al.b du RCCZ de Vernamiège.
- M. Urs Kamber, à Hergiswil, pour la construction d'un balcon, sur la parcelle n° 1946, folio n° 8, au lieu-dit *La Cordamou* à Nax, zone extensive du village B 0.50; coordonnées 2'599'197 / 1'119'435.

Les plans peuvent être consultés durant les heures d'ouverture au bureau communal à Nax ou sur rendez-vous. Les oppositions éventuelles, motivées, doivent être adressées par écrit, sous pli recommandé, à l'administration communale de Mont-Noble, CP 11, 1973 Nax, en deux exemplaires, dans un délai de 30 jours à partir de la présente publication.

L'Administration communale

Mont-Noble, le 21 août 2020